Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20251126-DELIB2025_0060-DE

MAIRIE DE
VERNOU-LA CELLE SUR SEINE
77670

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 18/11/2025	Le vingt-six novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente,
Date d'affichage 19/11/2025	Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....15 Votants.....17	**Etaient présents(es) :** Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Josiane PACHOLSKI, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Pascale PALARD, Bernadette CAPDEVILLE, Alain GUYONNET,Daniel PIGNOT, Olivier BEUDAERT, Régine BRAUN et Elisabeth FRONTIN formant la majorité des membres en exercice. **Absents excusés avec procuration :** Michel DOYEN pouvoir à Daniel DESSOGNE Sebastien DERREUMAUX pouvoir à Eric SAINT-SEBASTIEN **Absent(s) :** Gerty EMBOULÉ,Adeline FAIDER-LOGET, Maud THOURY, Nassima VIGUIER, Nicolas POUZET et Sébastien PELLERIN
Réf : 2025-068 Objet : CCMSL: Accord-cadre avec la CAF Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 01/12/2025 et qu'elle a été rendue exécutoire le 02/12/2025 Le Maire, A. MOMON	**Secrétaire de séance :** Valérie BOCQUEL

Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 077-217704949-20251126-DELIB2025_0060-DE

Réf : 2025-068- CCMSL: Accord-cadre avec la CAF

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de la sécurité sociale,
Vu le code de l'action sociale et des familles,
Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) joint en annexe,
Considérant que la CTG est un accord-cadre conclu entre les acteurs locaux et la CAF visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants. Les principales apports de la CTG reposent sur l'accompagnement technique et financier de la CAF et la mise en place d'action personnalisée à son territoire.
Considérant que la CTG intéresse une série de politiques publiques locales dont :

- L'accès aux droits et l'inclusion numérique ;
- La Petite enfance ;
- La Parentalité ;
- L'enfance et la jeunesse ;
- L'animation de la vie sociale ;
- Le logement et l'habitat adapté aux enjeux du territoire ;
- Une diversité des besoins sociaux des habitants.

dédiée aux habitants du territoire, la démarche d'un diagnostic partagé a permis une meilleure prise en compte des besoins sociaux grandissants sur le territoire et pour lesquels des actions pourront être engagées en « Thématiques ».

Entendu, Madame GOUYON, Adjointe aux affaires scolaires,

- Exposer une synthèse du CTG aux membres de l'Assemblée délibérante;
- Expliquer l'intérêt de la Commune d'adhérer à cette CTG;
- Indiquer que la durée prévue pour cette CTG est de 5 ans, de 2026 à 2030.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Approuve la Convention Territoriale Globale et à intégrer une CTG comportant la Communauté de Communes et la CAF pour une durée de 5 ans, de 2026 à 2030,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous document s'y réfèrent.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA-CELLE SUR SEINE, le 28/11/2025

Le Maire, Alain MOMON

MAIRIE de VERNOU-LA-CELLE-SUR-SEINE (Seine-et-Marne)

Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL

Alain MOMON
Maire
2 déc. 2025